



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

TRANS/WP.29/2002/3
12 décembre 2001

FRANCAIS
Original : ANGLAIS
et FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des règlements
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent vingt-sixième session, 12-15 mars 2002,
point 4.2.3. de l'ordre du jour)

PROJET DE RECTIFICATIF 1 AU COMPLEMENT 6
A LA SERIE 09 D'AMENDEMENTS AU REGLEMENT No 13

(Freinage)

Transmis par le Groupe de travail en matière de roulement
et de freinage (GRRF)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRRF à sa cinquantième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRRF/2001/17, tel qu'il a été corrigé (TRANS/WP.29/GRRF/50, par. 8).

Annexe 4, paragraphe 1.8.1.3., lire:

"1.8.1.3. Certains véhicules visés par l'ADR (voir annexe 5)."

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :
<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

